

Le 07 octobre 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 30 septembre 2025

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, M. Hervé JAVELLE, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, Mme Caroline ZANDER, M. Pierre CLAVEL, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Jérôme DROUET, Mme Karine BREURE, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Sophie GOUDIN, M. Richard GRIFFON

Absents :

Mme Valérie PICQ, M. Sébastien FAUST, M. Yves PARTRAT, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Clémence SABAUT, M. Bruno VILLEMAGNE, M. Hervé PANDRAUD, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, , Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT

Procurations :

Mme Valérie PICQ à M. Hervé JAVELLE, M. Sébastien FAUST à Mme Caroline ZANDER, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Patrick BOUCHET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à Mme Laurence BUSSIÈRE, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON, M. Hervé PANDRAUD à Mme Célia DUMAS, M. Yves PARTRAT à M. Jean-Nicolas JOUVE, Mme Céline CHAMPAGNON à Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : M. Jérôme DROUET

**OBJET : SIEL-TE – FONDS DE CONCOURS POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE
PLACE DU MARCHÉ ET RUE DE SAINT JUST**

Rapporteur : Hervé JAVELLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'éclairage dans le cadre de l'aménagement de la place du marché et de la rue de Saint-Just. Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Coût du projet actuel

DETAILS	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune	Participation SEM
Eclairage rue de Saint-Just	25 295 €	98%	24 789 €	0 €
TOTAL	25 295 €		24 789 €	0 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, M. Jean-Nicolas JOUVE ne prenant pas part au vote
Décide à l'unanimité:*

- **DE PRENDRE ACTE** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des « travaux d'éclairage rue de Saint-Just tranche 1 » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- **DE PRENDRE ACTE** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la métropole, et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole
- **D'APPROUVER** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **DE PRENDRE ACTE** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **DE DÉCIDER** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

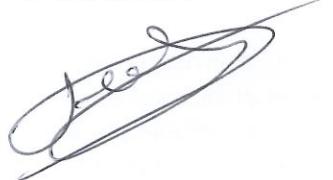
042-214200974-20251007-64-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2025

Fait à la Fouillouse, le 07 octobre 2025

Le secrétaire de séance
Jérôme DROUET



Le Maire
Patrick BOUCHET

